



**Association  
Nationale des  
Infirmiers de  
Sapeurs  
Pompiers**

**Créteil, le 18 janvier 2008**

## **L'ANISP reçue au ministère de la Santé**

Le vendredi 18 janvier 2008, le président de l'ANISP accompagné du vice président ont été reçus au cabinet de madame la Ministre de la Santé suite à notre courrier sollicitant une audience.

Une entrevue sereine et très constructive s'est déroulée pendant près d'une heure. Il en ressort une parfaite maîtrise du dossier sur les relations SAMU-SDIS par notre interlocutrice au ministère et une très bonne connaissance des ISP au sein des SSSM, de leurs points forts, de leurs faiblesses et des arguments évoqués par les syndicats de médecins urgentistes.

La volonté du ministère est clairement d'améliorer l'offre de soins en médecine d'urgence en articulant au mieux tous les acteurs (SAMU, PDS, SDIS et SSSM notamment les ISP). Notre interlocutrice reconnaît la place que pourraient prendre les ISP dans la réponse graduée sur des interventions ne nécessitant pas d'emblée de présence médicale mais surtout et principalement dans les zones carencées en médecins urgentistes.

Il n'est pas question de créer un système de paramédics à la française pour faire du « scoop and run » mais bien de renforcer la médicalisation des interventions autour notamment de la régulation médicale qui doit être modernisée (mise en place d'ANTARES notamment) et dont les effectifs de médecins et de permanenciers doivent être augmentés.

Le ministère regrette le manque de lisibilité pour les SAMU sur le positionnement et la disponibilité des ISP ainsi que le caractère aléatoire de la réponse sur le territoire national.

Il nous a été souligné la valeur ajoutée apportée par les ISP volontaires dans leur structure hospitalière. Le ministère exprime néanmoins des craintes sur les dysfonctionnements possibles à l'hôpital par la présence massive d'infirmiers chez les sapeurs-pompiers notamment en cas de rappel de personnels en situation de pandémie grippale ou de plan blanc.

Nous avons souligné en retour que les ISPV dépendent, comme tout salarié, avant tout de leur employeur et que beaucoup de SDIS conventionnaient la disponibilité des SPV avec les structures hospitalières et clarifiaient les conditions d'emplois prioritaires.

Enregistrée à la Préfecture du Val de Marne

**79, Avenue Jean Baptiste CHAMPEVAL  
94000 CRETEIL**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

[http// : Infirmiersapeurpompiers.com](http://infirmiersapeurpompiers.com)



**Association  
Nationale des  
Infirmiers de  
Sapeurs  
Pompiers**

Tout au long de cet entretien objectif centré uniquement autour du patient sans aucun corporatisme, la représentante du ministère de la santé nous a montré l'intérêt certain qu'elle portait aux ISP dans un système cohérent de réponse à l'urgence, en parfaite complémentarité entre les différents services de secours.

Questionnés sur nos attentes, nous avons pu présenter nos principales recommandations sur la place de l'ISP dans l'AMU débattu aux cours de nos dernières journées nationales à la Grande Halle d'Auvergne en mai 2007. Nous avons pu préciser également que la présence et le développement des ISPP dans l'encadrement des services infirmiers permettaient d'apporter une démarche de qualité et de sécurité notamment dans la formation et l'accréditation annuelle des PISU ainsi que dans l'évaluation de nos pratiques professionnelles.

Pour conclure, nous avons rappelé que l'ISP est un citoyen au service des autres, un professionnel de santé responsable et polyvalent, une valeur ajoutée pour l'hôpital et une compétence complémentaire et rationnelle pour l'avenir du secours à personne.

A bien des égards, nous nous sommes présentés comme les traits d'union entre le monde de la Santé et celui des sapeurs-pompiers.

L'heure est maintenant à l'entente complémentaire et respectueuse. Cet entretien positif est le bienvenu dans un contexte productif autour prochainement des premières propositions du comité quadripartite.

Nous espérons qu'au travers de cette rencontre, l'avis des ISP aura été entendu au Ministère de la Santé.